Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 81 (1954)

Heft: 3

Artikel: Philosophie vaudoise!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-228911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Résultats de notre concours d'octobre

Trente « grilles » conformes à la grille originale sur cinquante envois : fichtre, un beau résultat! Et pourtant, un des concurrents nous écrit : La finesse, j'allais presque dire la rosserie des définitions, ne le cède en rien aux précédentes...

Il en est une, toutefois, qui fit glisser dans la confusion certains concurrents: Avance son argent (1 vertical).... Savez-vous ce qu'ils ont proposé, les roués?: Mari. Joli, pas vrai? Mesdames, qu'en pensez-vous?

Hélas, c'était « mise » qui était de mise ici. Il est vrai que dans le mariage plus d'un tente de « miser » sur un bon numéro et y avance hardiment son... argent.

A part ça, tout le monde a trouvé juste! Beaucoup de félicitations à M. Elophe pour la subtilité de ses définitions.

Et ces vers toujours appréciés de Mme Matter-Estoppey :

Grâce à votre définition
Nous avons trouvé « Emission ».
Votre grille est un labyrinthe,
Mais que jolie est cette « Enceinte » !
Et que c'était donc opportun :
« Grève des transports en commun ».
Amusante, pleine d'astuce
Et changeant de sujet : La « Puce »
« A chaud devant ce qui est frais »
Et puis, ce fameux « Polonais »...
Félicitation très cordiale
Pour la célèbre « Cour martiale » !

Enfin, voici la liste des lauréats telle qu'elle est sortie du tirage au sort :

M. Lucien Dupertuis, La Forclaz (Vaud). Mme Matter-Estoppey, Lausanne.

M. Decollogny, Lausanne.

M. Delacrausaz, Lausanne.

Mme Robert Guex, Carrouge (Vaud).

Mme Claude-Marie Trémois, Paris.

Mlle A. Amiguet, Chesières.

M. Fr. Croset, Gryon s. Bex.

M. Albert Gorin, Lausanne.

Perrette, Juste-Olivier, Lausanne.

M. Jean-Louis Chaubert, Puidoux.

M. Marcel Fatio, Lausanne.

Quant à M. R. Badoux de Lovatens, il avoue, en patois : Stî idzô, n'è pâ allâ tot solet!... Hélas! le tirage au sort ne l'a pas favorisé...

pas plus que M. Marcel Destraz qui soupire : Yô pau-te bin allâ lè querî?

Nous regrettons, M. Jean-Louis Chaubert, de Puidoux, mais les abonnements transmissibles doivent être « transmis » et seul l'abonné a le droit aux concours de jeux de mots croisés.

Exceptionnellement, « quinze » abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 novembre 1953, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie Bron , Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Et maintenant, chers concurrents, faitesnous des abonnés autour de vous.

rms.

Paysages de la Broye

Après la Galerie Roth à Lausanne et la Douane à Moudon, le peintre Ernest Becker expose une nouvelle collection de ses toiles de la Vallée de la Broye, à Payerne, au Cheval Blanc, du 21 au 30 novembre inclus.

Philosophie vaudoise!

Un vieux de passé huitante étonnait un ami par sa verdeur.

- Du diable, comment avez-vous fait pour tenir ainsi le coup?
- Oh! c'est tout simple : J'ai oublié ce que j'avais perdu et je suis allé de l'avant... avec ce qui me restait!

